

STATISTIQUES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES EN WALLONIE

RAPPORT 2010

Table des matières

Introduction	4
Production et distribution d'eau potable	5
Bilan des volumes d'eau	7
Patrimoine technique	8
Indicateurs d'état du réseau	9
Indicateurs du prix de l'eau	11
Comptabilité	14
Emploi	16
Qualité de l'eau	17
Assainissement des eaux usées	18
Investissements	20
Financement de l'égouttage	22
Patrimoine technique	22
Protection des captages	25
Glossaire	27
Au sujet d'Aquawal	29

Introduction

Ce rapport, réalisé pour la 5^e année consécutive, mais imprimé pour la première fois, vous présente les chiffres du secteur de l'eau en Wallonie. Par rapport aux années précédentes, cette version se veut évolutive. Le secteur ayant connu de nombreuses mutations ces dernières années, il s'avère intéressant de dresser des bilans, même partiels, en termes de tendances.

De plus, si les choses progressent en Wallonie, elles évoluent également au niveau international, où le benchmarking prend une place de plus en plus importante dans le secteur.

Ce rapport n'est pas exhaustif. Il n'aborde pas en détails certains aspects qui sont repris dans des rapports édités par d'autres acteurs du secteur, tels que l'état des nappes d'eau souterraine ou la qualité de l'eau distribuée par réseau¹. Les chiffres fournis dans ce document concernent par ailleurs, uniquement les associés d'Aquawal qui représentent près de 95% du secteur de la production-distribution d'eau, ainsi que l'ensemble du secteur de l'assainissement des eaux usées.

La Wallonie peut être fière de son secteur de l'eau qui est performant malgré un contexte parfois difficile. On peut notamment citer une consommation d'eau très basse, qui influe sur le niveau de performance des distributeurs ou encore une dispersion de l'habitat qui ne cesse de s'intensifier avec les coûts de structure que cela implique, tant pour la distribution d'eau potable que pour l'assainissement des eaux usées.

VUE GÉNÉRALE DU SECTEUR					
Production – distribution d'eau potable	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de sociétés de production-distribution	65	57	56	55	52
Longueur des canalisations (X 1000 Km)	38.2	38.2	38.2	38.4	38.4
Nombre de compteurs (X 1000)	1 405.0	1 428.7	1 450.5	1 471.6	1490.5
Volume produit (Millions m ³)	224.3	229.7	220.9	219.8	227.0
Volume distribué (Millions m ³)	163.6	163.0	163.4	161.8	160.2
Associés d'Aquawal²	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre d'associés production-distribution	15	10	12	13	13
Longueur des canalisations (X 1000 Km)	33.4	33.4	33.9	34.3	34.4
Nombre de compteurs (X 1000)	1 286.7	1 312.0	1 342.8	1 364.5	1386.7
Volume produit (Millions m ³)	203.9	210.6	203.1	202.7	210.9
Volume distribué (Millions m ³)	149.7	149.3	150.7	149.6	148.8
Assainissement des eaux usées	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre d'organismes d'assainissement agréés	7	7	7	7	7
Nombre de stations d'épuration en service	336	343	350	358	368
Capacité nominale des STEP en service (X 1000 EH)	2 660	2 745	3 300	3 369	3 460
Longueur des collecteurs existants (Km)	1 353	1 409	1 436	1 577	1 626

Tableau 1 : vue général du secteur de l'eau en Wallonie

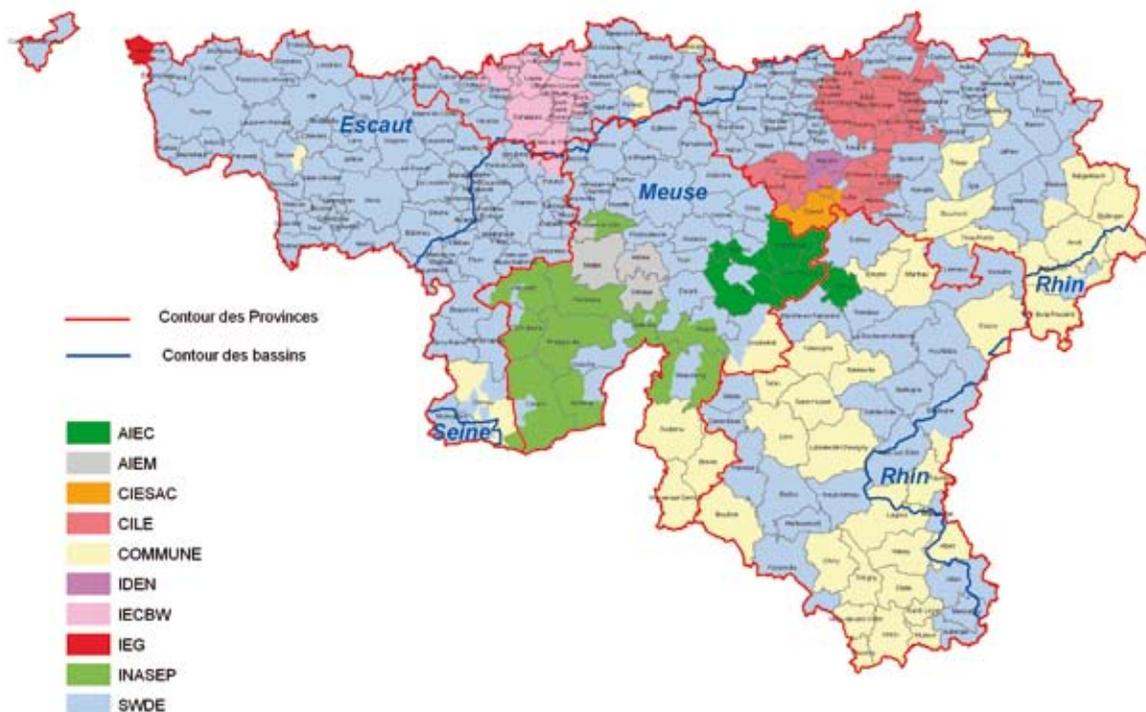
Source : S.A. Aquawal

¹ <http://environnement.wallonie.be>
<http://etat.environnement.wallonie.be>

² Hors Vivaqua

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

La carte 1 présente les zones de distribution des différents opérateurs au 1^{er} janvier 2010.



Carte 1 : zones d'activités des distributeurs d'eau - situation au 1^{er} janvier 2010

Tous les distributeurs d'eau sont des opérateurs entièrement publics. A une seule exception près, tous les distributeurs sont également producteurs d'eau potable. Ces opérateurs peuvent adopter quatre formes juridiques différentes : la société régionale, l'intercommunale, le service communal des eaux ou la régie communale des eaux.

Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'opérateurs et le nombre de compteurs associés à chaque type de gestion.

TYPE D'OPÉRATEURS	Nombre 2009	Compteurs 2009 (X 1000)	% compteurs 2009
Société régionale	1	995.9	68.8 %
Intercommunale	10	402.5	27.0 %
Service communal des eaux	39	86.1	5.8 %
Régie communale des eaux	2	6.0	0.4 %

Tableau 2 : nombre d'opérateurs par type de gestion

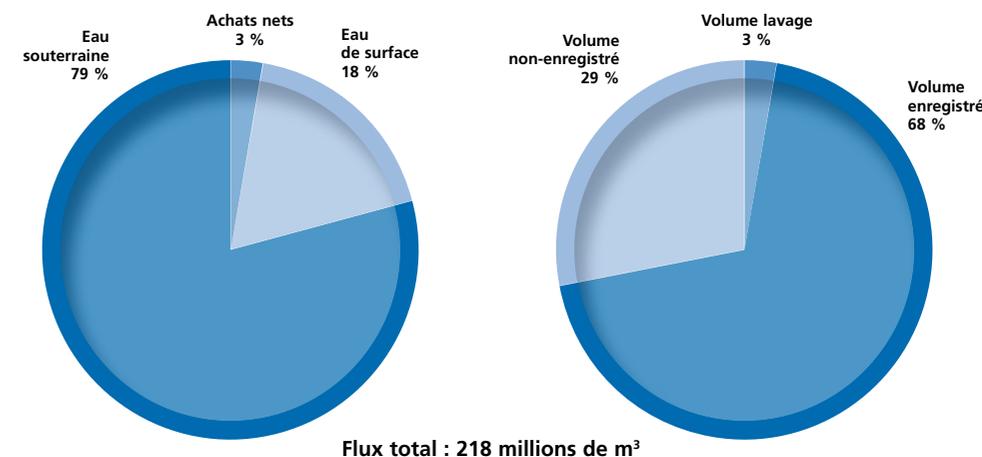
Bilan des volumes d'eau

Le tableau 3 reprend le bilan des volumes d'eau par opérateur en 2009.

BILAN DES VOLUMES D'EAU (X 1000 m ³)							
Opérateurs	Prélèvements en eau souterraine	Prélèvements en eau de surface	Volume de lavage	Achat d'eau aux tiers	Vente d'eau aux tiers	Volume enregistré	Volume non-enregistré
AIEC	1 530	0	0	133	130	1 148	384
AIEM	1 448	0	0	125	204	928	442
CIESAC	375	0	10	0	29	265	82
CILE	27 019	0	0	9 934	2 444	26 274	8 236
IDEA	8 599	0	101	804	4 696	3 940	667
IDEN	422	0	0	2	2	271	39
IECBW	7 362	0	57	5 743	1 435	9 965	1 647
INASEP	2 634	0	0	1 509	4	2 930	1 209
Régie des eaux de Chimay	1 337	0	0	14	68	310	972
Régie des eaux de Saint-Vith	581	0	4	0	32	456	90
Service des eaux de Burg-Reuland	293	0	2	15	0	257	48
Service des eaux de Trois-Ponts	302	0	0	0	50	138	113
SWDE	120 415	38 587	7 220	21 282	23 106	101 841	48 118
Total (hors Vivaqua)	172 318	38 587	7 384	39 561	32 201	148 762	62 121
Vivaqua	93 737	44 066	417	0	132 537	602	4 247
Dont Wallonie	91 950	44 066	323	0	15 994	0	4 247

Tableau 3 : bilan des volumes d'eau par opérateur – associés d'Aquawal

Le graphique 1 reprend le bilan des flux d'eau pour les opérateurs wallons associés à Aquawal.



Graphique 1 : bilan des volumes d'eau en 2009 – associés d'Aquawal

En 2009, le flux total s'élevait à 218 millions de m³ pour les associés d'Aquawal. Les ressources en eau proviennent :

- à un peu moins de 80% des ressources en eau souterraine ;
- à un peu moins de 20% d'eau de surface ;
- à 3% d'achats nets à des opérateurs extra-régionaux.

3% de ce volume sont utilisés par les producteurs d'eau pour le nettoyage de leurs installations. Environ 30% sont non-enregistrés et le solde, soit environ 70%, est enregistré par les compteurs d'eau.

Patrimoine technique

Le tableau 4 reprend le patrimoine technique (compteurs et conduites) par opérateur.

PATRIMOINE TECHNIQUE			
Opérateurs	Nombre de compteurs	Longueur des conduites-mères (Km)	Densité du réseau (compteurs/Km)
AIEC	12 150	700	17.4
AIEM	11 150	462	24.1
CIESAC	2 456	150	16.4
CILE	240 457	3 550	67.7
IDEA	455	94	4.8
IDEN	2 990	150	19.9
IECBW	75 885	1 737	43.7
INASEP	34 860	1 250	27.9
Régie des eaux de Chimay	2 697	86	31.5
Régie des eaux de Saint-Vith	3 323	186	17.8
Service des eaux de Burg-Reuland	1 840	105	17.5
Service des eaux de Trois-Ponts	1 452	152	17.7
SWDE	995 947	25 766	38.8
Total	1 385 662	34 388	40.3

Tableau 4 : patrimoine technique par opérateur – associés d'Aquawal

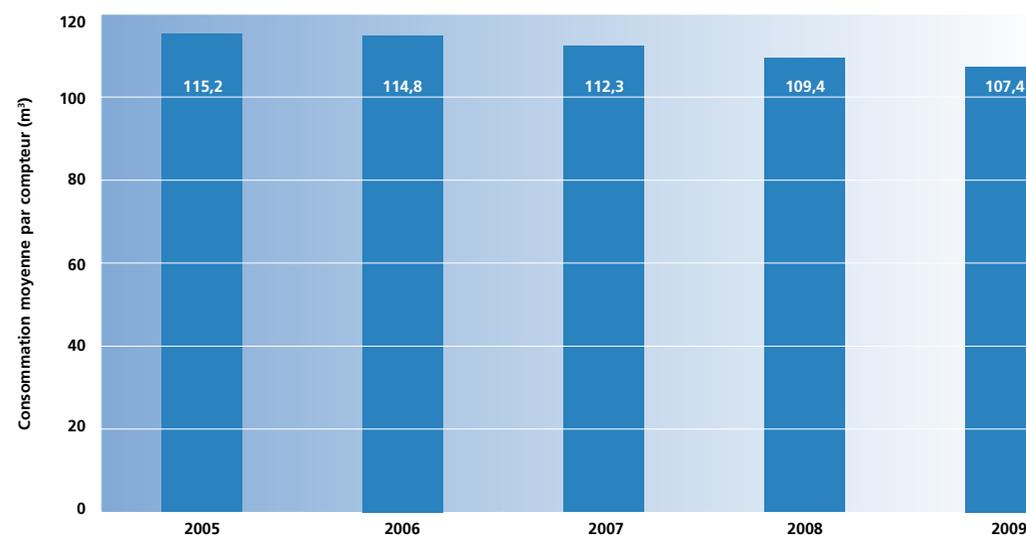
La densité du réseau (exprimée en nombre de compteurs par kilomètre de conduite-mère) peut varier fortement d'un opérateur à l'autre. En moyenne, on compte 40 compteurs par kilomètre de conduites, soit un compteur tous les 25 mètres environ, ou encore 25 mètres de canalisation par usager (hors raccordement).

Indicateurs d'état du réseau

Le tableau 5 reprend les indicateurs de l'état du réseau pour 2009.

INDICATEURS D'ÉTAT DU RÉSEAU					
Opérateurs	Rendement primaire sans transit	Rendement primaire avec transit	Indice linéaire du volume non-enregistré (m ³ /jour-km)	Indice du volume non-enregistré par compteur (m ³ /compteur)	Consommation moyenne par compteur (m ³ /compteur)
AIEC	74.9%	76.9%	1.5	31.6	94.5
AIEM	67.7%	71.9%	2.6	39.6	83.2
CIESAC	76.4%	78.2%	1.5	33.3	107.7
CILE	76.1%	77.7%	6.4	34.3	109.3
IDEA	85.5%	92.8%	4.8	19.4	8 658.8
IDEN	73.4%	73.5%	2.0	37.5	103.7
IECBW	85.8%	87.4%	2.6	21.7	131.3
INASEP	70.8%	70.8%	2.7	34.7	84.1
Régie des eaux de Chimay	24.2%	28.0%	31.2	360.5	115.1
Régie des eaux de Saint-Vith	83.5%	84.4%	1.3	27.0	137.1
Service des eaux de Burg-Reuland	84.1%	84.1%	1.3	26.3	139.5
Service des eaux de Trois-Ponts	55.0%	62.5%	2.0	78.0	95.3
SWDE	67.9%	72.2%	5.1	48.3	102.3
Total	70.5%	74.4%	4.9	44.8	107.4

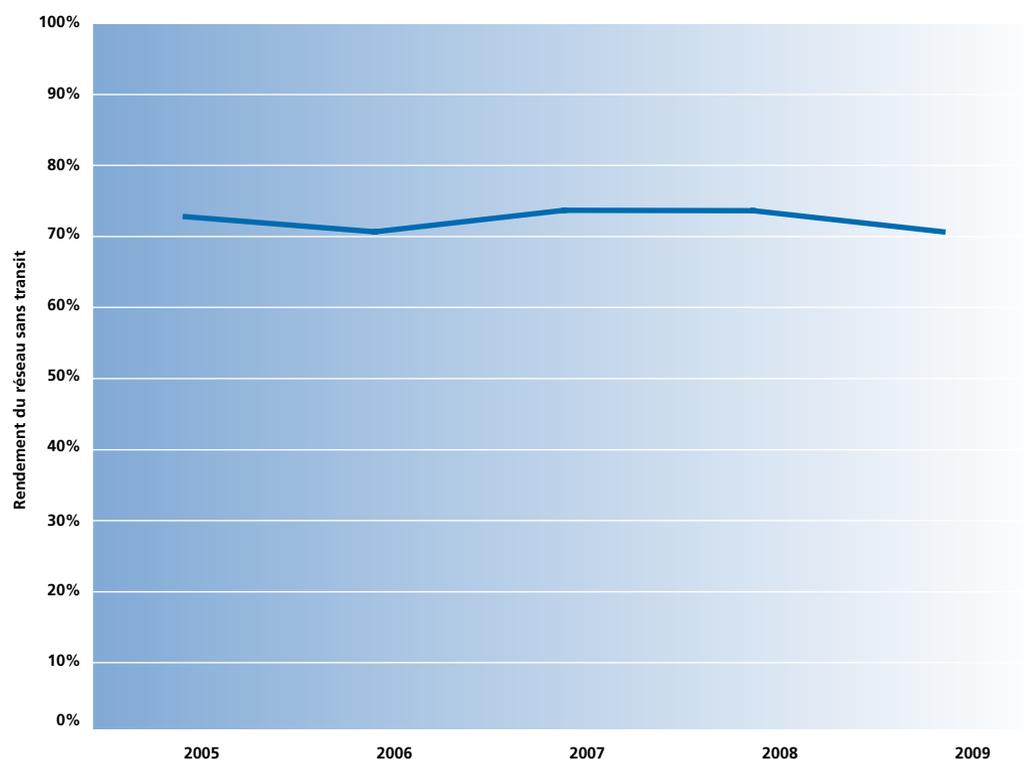
Tableau 5 : indicateurs d'état du réseau par opérateur – associés d'Aquawal



Graphique 2 : évolution de la consommation d'eau moyenne par compteur (2005 - 2009) – associés d'Aquawal

Depuis 2005, la consommation moyenne annuelle par compteur a diminué de 7.8 mètres cubes par compteur, soit d'environ 7%. Cette diminution est avant tout à mettre à l'actif de l'augmentation du nombre de compteurs. Celle-ci est due à deux facteurs : la diminution de la taille moyenne des ménages et l'obligation de placer un compteur par logement pour tous les nouveaux raccordements depuis 2004. Parallèlement, et dans une moindre mesure, il semble que la consommation d'eau totale diminue également.

Cela ne va pas sans poser de problèmes, puisque les charges liées aux compteurs (coût des relevés, envoi des factures d'eau, ...) augmentent alors que la consommation d'eau totale, base de calcul pour le prix de l'eau, reste stable, voire diminue légèrement. Le prix du mètre cube est donc poussé à la hausse par ce mécanisme.



Graphique 3 : évolution du rendement primaire sans transit (2005 - 2009) – associés d'Aquawal

Si le rendement du réseau (cf. glossaire) a légèrement diminué en 2009 par rapport à 2008, on peut souligner que, sur le moyen terme, cet indicateur reste relativement stable oscillant entre 70 et 73%. La diminution du rendement pour 2009 peut s'expliquer par l'hiver particulièrement rude, ayant occasionné de nombreuses fuites sur le réseau.

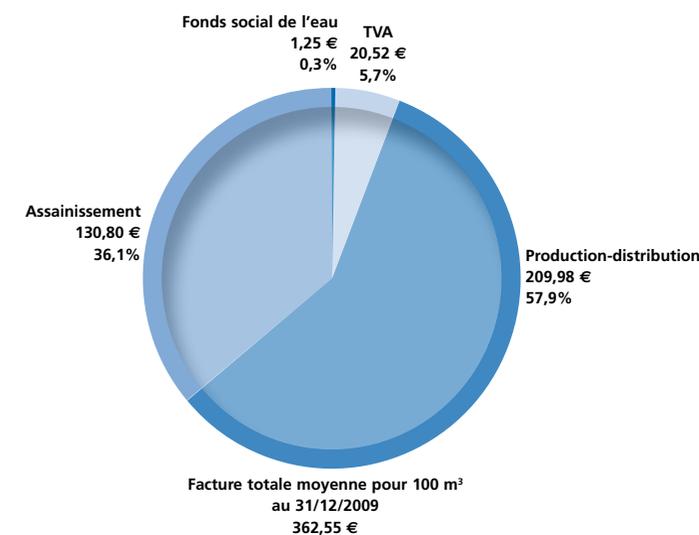
Il faut également rappeler que les 30% restants ne sont pas uniquement composés de fuites, mais également des volumes consommés mais non-enregistrés (sous-enregistrement des compteurs, eau utilisée par les services incendies et la protection civile, ...).

Indicateurs du prix de l'eau

Le tableau 6 reprend les indicateurs du prix de l'eau au 31/12/2009.

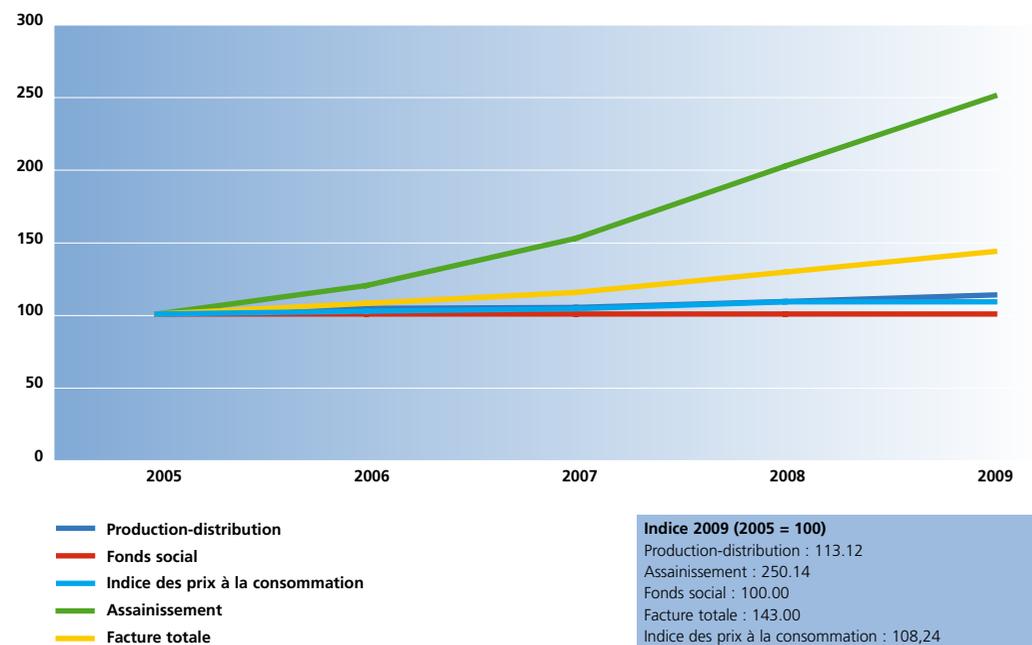
PRIX DE L'EAU			
Opérateurs	CVD	Facture moyenne par usager (partie production-distribution)	Facture pour 100 m ³ TTRC
AIEC	1.7150 €	170.68 €	330.85 €
AIEM	1.4800 €	130.56 €	304.70 €
CIESAC	1.5738 €	177.37 €	315.14 €
CILE	2.1200 €	242.25 €	375.93 €
IDEA	0.4965 €	4 301.56 €	56.58 €
IDEN	1.7026 €	185.15 €	329.47 €
IECBW	1.8200 €	248.09 €	342.54 €
INASEP	2.0300 €	180.78 €	365.91 €
Régie des eaux de Chimay	1.3600 €	163.35 €	291.34 €
Régie des eaux de Saint-Vith	1.5500 €	220.31 €	312.49 €
Service des eaux de Burg-Reuland	1.4900 €	215.36 €	305.81 €
Service des eaux de Trois-Ponts	1.6600 €	166.50 €	324.73 €
SWDE	2.0000 €	214.51 €	362.57 €
Moyenne	1.9998 €	220.33 €	
CVA	1.3080 €		362.55 €
Fonds social de l'eau	0.0125 €		

Tableau 6 : indicateurs du prix de l'eau par opérateur – associés d'Aquawal



Graphique 4 : composition d'une facture pour 100 m³ – associés d'Aquawal

Une facture d'eau de 100 m³ coûte, en moyenne, fin 2009, environ 363 euros (soit 3.63 € par m³ d'eau) répartis en 210 € (58%) pour la production-distribution (CVD), 131 € (36%) pour l'assainissement des eaux usées (CVA) et le solde en fonds social de l'eau et TVA.



Graphique 5 : évolution des composantes du prix de l'eau (2005 - 2009) – associés d'Aquawal

Le prix évolue à la hausse depuis quelques années. Par rapport à 2005, la facture totale moyenne pour une consommation de 100 m³ a augmenté de 43%. Sur la même période, le coût de la vie, représenté par l'indice des prix à la consommation, a augmenté de 8%.

Cette augmentation est avant tout liée à l'augmentation de la partie consacrée à l'assainissement des eaux usées (CVA) qui est passée d'un indice 100 à un indice 250, et qui s'explique par la nécessité d'accélérer les travaux en matière d'assainissement des eaux usées afin de répondre aux obligations européennes. La partie consacrée à la production-distribution (CVD) a également augmenté plus vite que l'inflation, mais dans une moindre mesure, passant d'un indice 100 à un indice 113 sur cette période. Le fonds social de l'eau est lui resté constant depuis 2005.

A noter que les revenus de la population suivent de près l'indice des prix à la consommation et ont donc connu, sur la même période, 8% d'augmentation.

Quel indicateur pour le prix de l'eau ?

Il n'est pas aisé de définir un indicateur du prix de l'eau à 100% pertinent. En effet, la tentation est grande de vouloir comparer les distributeurs d'eau sur la seule base du Coût-Vérité de la distribution (CVD). Or, ce CVD dépend très fortement du volume d'eau qui est vendu. Etant donné la grande part de coûts fixes inhérents au service de distribution d'eau, plus la consommation est faible, plus le CVD est élevé. Par conséquent, le CVD seul ne peut pas être utilisé.

C'est pourquoi on utilise un second indicateur qui représente la facture moyenne par usager, en tenant compte de la consommation moyenne, pour la partie production-distribution. Si un distributeur est avantagé du fait d'une forte consommation pour ce qui concerne le CVD, il sera désavantagé pour la facture moyenne.

Par ailleurs, un indicateur du prix de l'eau n'indique que le coût de l'eau pour les usagers, et en aucun cas l'efficacité de gestion d'une société. Le prix dépend en effet du contexte (densité du réseau, investissements nécessaires, source et traitement de l'eau, ...) et du niveau de qualité du service.



Comptabilité

DISTRIBUTEUR	AIEC	AIEM	CILE	IDEN	IECBW
CHARGES (€)					
Approvisionnement+marchandises (60)	193 072.78	479 222.75	43 805 215.29	45 122.21	5 576 680.00
Services et biens divers (61)	1 165 376.79	2 164 893.05	16 119 370.40	211 191.81	17 511 783.00
Rémunérations, charges sociales et pensions (62)	1 026 096.13	1 137 112.38	21 869 319.04	265 414.53	5 475 379.00
Dotation aux amortissements	595 558.10	373 328.28	13 991 008.88	196 170.94	4 458 767.00
Réduction de valeurs et provisions	-377.39	113 545.04	2 076 179.67	-21 912.53	37 595.00
Autres charges d'exploitation (64)	1 724 165.58	41 370.10	442 508.33	365 804.29	118 151.00
Charges financières (65)	30 116.59	62 245.56	526 434.48	46.27	745 216.00
Charges exceptionnelles (66)	207.01	12 164.85	2 606 928.21	0.00	70 995.00
Impôts et précomptes (67)	7 174.73	79.70	46 313.66	1 664.61	15 223.00
TOTAL CHARGES	4 741 390.32	4 383 961.71	101 483 277.96	1 063 502.14	34 009 789.00

PRODUITS (€)					
Chiffre d'affaires (70)	3 463 717.42	3 369 936.84	95 031 887.46	575 788.34	31 407 983.00
Variation des en-cours (71)	0.00	0.00	- 42 957.57	0.00	29 767.00
Production immobilisée (72)	151 265.11	215 651.06	1 659 353.47	17 714.89	3 551 042.00
Autres produits d'exploitation (74)	646 162.45	189 640.46	2 166 025.53	309 349.46	686 026.00
Produits financiers (75)	111 456.13	45 043.05	2 251 787.76	105 947.24	497 134.00
Produits exceptionnels (76)	38 832.77	0.00	1 147 379.79	386.53	171 376.00
Régularisation d'impôts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL PRODUITS	4 411 433.88	3 820 271.41	102 213 836.44	1 090 186.46	36 343 328.00

RÉSULTAT (€)					
Résultat d'exploitation	- 442 747.01	- 534 243.24	511 067.28	28 008.67	2 496 463.00
Résultat financier	81 339.54	- 17 202.51	1 725 353.28	340.26	- 248 082.00
Résultat exceptionnel	38 625.76	- 12 164.85	- 1 459 548.42	0.00	100 381.00
Impôts	- 7 174.73	- 79.70	- 46 313.66	-1 664.61	- 15 223.00

DISTRIBUTEUR	INASEP	Régie de Saint-Vith	SWDE	Global	En % du total
CHARGES (€)					
Approvisionnement et marchandises (60)	1 671 588.38	88 780.02	45 485 502.71	97 345 184.14	16.47 %
Services et biens divers (61)	4 939 789.98	672 396.60	198 899 710.45	241 684 508.95	40.89 %
Rémunérations, charges sociales et pensions (62)	3 110 415.89	485 492.17	92 176 799.37	125 546 028.51	21.24 %
Dotation aux amortissements	1 769 211.72	409 062.52	74 398 220.77	96 191 238.21	16.27 %
Réduction de valeurs et provisions	85 000.11	0.00	1 466 650.69	3 756 680.59	0.64 %
Autres charges d'exploitation (64)	3 622 443.99	61.60	7 969 279.21	14 283 784.10	2.42 %
Charges financières (65)	0.00	55 900.13	7 803 141.08	9 223 100.11	1.56 %
Charges exceptionnelles (66)	30.00	0.00	220 489.06	2 910 814.13	0.49 %
Impôts et précomptes (67)	0.00	0.00	45 633.13	116 088.83	0.02 %
TOTAL CHARGES	15 198 477.07	1 711 692.90	428 465 426.47	591 057 517.57	100.0 %

PRODUITS (€)					
Chiffre d'affaires (70)	11 469 485.20	1 319 725.56	374 799 895.93	521 438 419.75	90.01 %
Variation des en-cours (71)	0.00	0.00	- 6 928 960.35	- 6 924 076.03	- 1.20 %
Production immobilisée (72)	2 849 388.70	145 057.52	24 350 070.07	33 312 177.39	5.75 %
Autres produits d'exploitation (74)	193 213.47	8 082.63	17 329 723.48	21 324 821.26	3.68 %
Produits financiers (75)	237 002.72	131 887.86	921 460.72	4 196 158.77	0.72 %
Produits exceptionnels (76)	363 129.76	7 742.31	4 228 963.30	5 957 423.93	1.03 %
Régularisation d'impôts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00 %
TOTAL PRODUITS	15 112 219.85	1 612 495.88	414 701 153.15	579 304 925.07	100.0 %

RÉSULTAT (€)					
RÉSULTAT (€)	- 86 257.22	- 99 197.02	- 13 764 273.32	- 11 752 592.50	- 2.03%
En % du résultat					
Résultat d'exploitation	- 686 359.70	- 182 927.06	- 10 845 434.07	- 9 656 172.13	82.16%
Résultat financier	237 002.72	75 987.73	- 6 881 680.36	- 5 026 941.34	42.77 %
Résultat exceptionnel	363 099.76	7 742.31	4 008 474.24	3 046 609.80	- 25.92 %
Impôts	0.00	0.00	- 45 633.13	- 116 088.83	0.99 %

Tableau 7 : compte de résultats par opérateur – associés d'Aquawal

Il est important de noter que les comptes comprennent les produits et charges liés au CVA ainsi que les services annexes (nouveaux raccordements, analyses particulières, ...). Ces chiffres ne peuvent donc pas être utilisés comme base du calcul du coût de distribution d'un mètre cube. Par ailleurs, les services communaux étant soumis à une autre forme de comptabilité, ils n'apparaissent pas dans le présent tableau.

Emploi

Le tableau 8 reprend le nombre de personnes employées par les opérateurs au 31/12/2009.

OPÉRATEURS	Nombre de personnes employées (ETP)
AIEC	19.92
AIEM	22.60
CIESAC	5.26
CILE	353.45
IDEA	13.30
IDEN	4.75
IECBW	106.98
INASEP	59.20
Régie des eaux de Chimay	6.00
Régie des eaux de Saint-Vith	7.30
Service des eaux de Burg-Reuland	4.00
Service des eaux de Trois-Ponts	3.59
SWDE	1 593.01
Total (hors Vivaqua)	2 199.36
Vivaqua (en Wallonie uniquement)	475.0
Total (y compris Vivaqua)	2 674.36

Tableau 8 : emploi généré par la production - distribution d'eau par opérateur – associés d'Aquawal

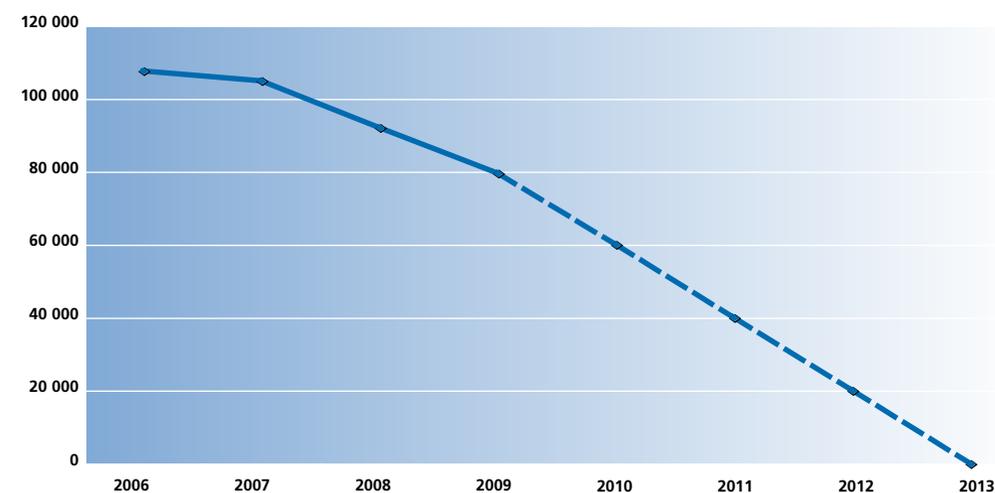
Le secteur de la production-distribution d'eau occupe, fin 2009, 2 674 équivalents-temps plein.

Qualité de l'eau

Le tableau 9 reprend le nombre de raccords en plomb encore à remplacer au 31/12/2009.

Opérateurs	Nombre de raccords en plomb encore à remplacer
AIEC	311
AIEM	2 234
CIESAC	175
CILE	21 459
IDEA	0
IDEN	550
IECBW	3 525
INASEP	4 284
Régie des eaux de Chimay	245
Régie des eaux de Saint-Vith	0
Service des eaux de Burg-Reuland	0
Service des eaux de Trois-Ponts	32
SWDE	46 707
Total	79 524

Tableau 9 : nombre de raccords en plomb toujours en service par opérateur – associés d'Aquawal



Graphique 6 : évolution du nombre de raccords en plomb restant à remplacer (2006-2009) et prospective (2010 - 2013) – associés d'Aquawal

Le remplacement des raccords en plomb s'est accéléré ces dernières années. Afin d'atteindre l'objectif de remplacement complet pour fin 2013, les distributeurs d'eau devront remplacer 20 000 raccords chaque année, ce qui constitue encore un effort supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES



L'assainissement des eaux usées est financé et coordonné par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) qui délègue à sept Organismes d'Assainissement Agréés (OAA) la mise en œuvre et l'exploitation des infrastructures. Tous les organismes d'assainissement agréés sont des intercommunales.

La carte 2 présente les zones d'activités des différents organismes d'assainissement agréés au 1^{er} janvier 2010.



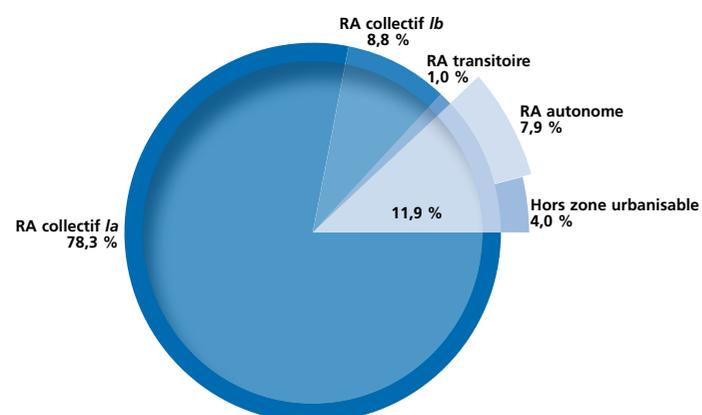
Carte 2 : zones d'activités des Organismes d'assainissement agréés (OAA) en 2010

La planification générale de l'assainissement des eaux usées est traduite dans les PASH (Plans d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques) ; elle repose plus particulièrement sur les programmes d'investissement de la SPGE approuvés par le Gouvernement wallon.

Les PASH définissent trois régimes d'assainissement :

- 1) Le régime d'assainissement collectif :** caractérise les zones où il y a (ou aura) des égouts/collecteurs débouchant vers une station d'épuration publique existante ou en projet. Ce régime se divise en collectif **la** (agglomérations de plus de 2000 EH) et collectif **lb** (agglomérations de moins de 2000 EH) ;
- 2) Le régime d'assainissement autonome :** caractérise les zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petite collectivité, l'épuration des eaux usées ;
- 3) Le régime d'assainissement transitoire :** caractérise les zones dont une analyse plus spécifique est nécessaire afin de les réorienter prochainement vers un des deux régimes précédents.

La figure ci-après illustre la répartition de ceux-ci en Wallonie.



Graphique 7 : répartition de la population selon les trois Régimes d'assainissement définis au Règlement Général d'Assainissement (RGA) - 2010

Il est à noter qu'en Wallonie, la politique en matière d'assainissement et de gestion des eaux usées urbaines est, notamment, régie par la Directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires. Les obligations de cette Directive concernent la collecte et le traitement des eaux usées des agglomérations identifiées et délimitées en Wallonie. Le niveau de traitement requis est fonction de la taille de l'agglomération et de la nature des eaux réceptrices.

Investissements

Afin de répondre aux objectifs des Directives européennes (91/271/CEE - 2000/60/CE et 2006/7/CE), la SPGE établit des programmes d'investissement pour 5 ans. Les montants alloués pour les deux premiers programmes (2000-2004 et 2005-2009) sont repris dans le tableau 10.

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2000-2004 ET 2005-2009	Montants estimés (millions d'€) (1)	Montants d'adjudication (millions d'€) (2)	Taux de réalisation (2) / (1)
Principaux	1 697.85	1 254.55	73.9%
Eaux de baignade	28.70	22.25	77.5%
Démergement	36.26	25.27	69.7%
Egouttage prioritaire	175.00	274.65	156.9%
Total	1 937.81	1 576.72	81.4%

Tableau 10 : programmes d'investissement 2000-2004 et 2005-2009

Le programme 2010-2014 s'inscrit dans la même démarche que celle ayant conduit à réviser le programme 2005-2009 afin d'orienter les priorités d'assainissement en fonction des obligations des Directives européennes.

Il répartit les montants en trois catégories :

- **Catégorie 1** : assainissement des agglomérations de plus de 10 000 EH, lié à l'échéance du 31/12/1998 de la Directive 91/271/CEE ;
- **Catégorie 2** : assainissement des agglomérations de moins de 10 000 EH, lié à l'échéance du 31/12/2005 de la Directive 91/271/CEE ;
- **Catégorie 3** : assainissement relatif à la protection d'un site de baignade ou d'une zone amont de baignade – Directive 2006/7/CE.

En complément, trois thématiques transversales font l'objet d'une prévision budgétaire :

- le cadastre des réseaux d'assainissement ;
- la gestion des boues ;
- la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau.

Le tableau 11 reprend les montants prévus au programme 2010-2014.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2010-2014	Montants estimés (millions d'€)
Catégorie 1 : assainissement des agglomérations de plus de 10 000 EH	125
Catégorie 2 : assainissement des agglomérations de moins de 10 000 EH	110
Catégorie 3 : assainissement des agglomérations ayant un impact sur les eaux de baignade	13
Mise en œuvre de la DCE	30
Cadastre des réseaux	10
Gestion des boues	10
Assainissement « bis » : démergement	20
Total	318

Tableau 11 : programme d'investissement 2010-2014

Comme on peut le constater, la part du budget consacrée aux agglomérations de 10.000 EH et plus, dans ces différents programmes, s'élève à plus de 1,5 milliard d'euros, soit 64 % de l'ensemble des programmes budgétés en matière d'assainissement.

Face au constat de non atteinte d'un taux de collecte suffisant, notamment pour certaines agglomérations visées par le contentieux européen, la SPGE s'est engagée auprès de la Commission européenne à établir une stratégie permettant d'évaluer au mieux le taux de raccordement des particuliers et le niveau de charge réellement connecté au réseau d'assainissement.

Financement de l'égouttage

Le financement de l'égouttage est, depuis fin 2001, du ressort de la SPGE. Cette mission a été accomplie en mission déléguée de la Région wallonne jusqu'en 2003, et en mission propre depuis lors. Ce mécanisme assure la cohérence des investissements en la matière.

Même si les communes participent toujours à la pose des égouts, leur intérêt dans ce système est double : d'une part, elles interviennent par le biais de la capitalisation de leur intercommunale, pour un montant équivalent aux travaux hors TVA, et d'autre part, elles ont la faculté de libérer leur participation par tranches, ce qui leur évite de recourir à l'emprunt.

Depuis 2003, des travaux d'égouttage ont été adjugés pour un montant d'environ 300 millions d'euros. Le tableau 12 reprend le détail de ces montants par programme triennal.

Programme triennal approuvé	Nombre de communes concernées	Montants du programme triennal (€)	Montants adjugés au programme triennal (€)	Taux d'adjudication réel
2001 – 2003	203	130 071 066	70 088 471	53.9%
2004 – 2006	227	295 570 874	135 759 312	45.9%
2007 – 2009	215	183 654 912	70 821 788	38.6%
Hors programmes triennaux		6 233 204	3 716 024	-

Tableau 12 : montants prévus et adjugés en égouttage par programme triennal au 18/01/2010

Depuis la mise en place du financement en mission propre de l'égouttage par la SPGE, soit en 6 ans et demi, des travaux d'égouttage pour près de 300 millions d'euros ont été adjugés et des factures ont été honorées pour près de 250 millions d'euros.

Les coûts des travaux d'égouttage ont malheureusement suivi une courbe ascendante depuis l'instauration de ce mode de financement, avec une augmentation dans les coûts au mètre d'égouts posés de 66% entre 2004 et 2007.

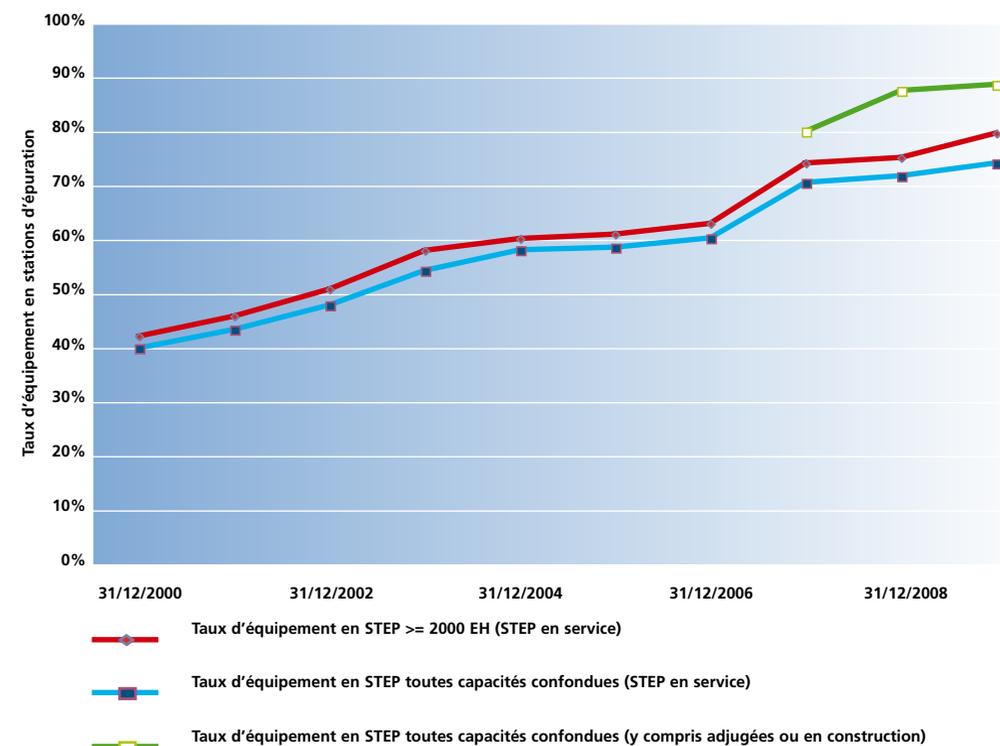
En 2008, le montant moyen de ce coût au mètre s'élevait à 460 € (montant des travaux), soit une légère diminution par rapport aux travaux finalisés en 2007. A ce montant, il y a lieu d'ajouter un peu plus de 15% pour tous les autres frais que la SPGE finance entièrement.

Patrimoine technique

La Wallonie a investi massivement dans l'assainissement des eaux usées. Cela se traduit par un taux d'équipement en station d'épuration de près à 75% au 31/12/2009. Ce même taux d'équipement est proche de 80% pour les seules agglomérations de plus de 2000 EH. Ces données sont fournies dans le tableau 13 et le graphique 8.

	Toutes capacités	≥ 2000 EH
Nombre de stations d'épuration collectives existantes	368	168
Nombre de stations d'épuration collectives à terme	836	257
Capacité des stations d'épuration collectives existantes	3 459 986 EH	3 408 586 EH
Capacité des stations d'épuration collectives à terme	4 669 362 EH	4 283 416 EH
Taux d'équipement	74.1%	79.6%

Tableau 13 : nombre et capacité des stations d'épuration au 31/12/2009



Graphique 8 : évolution du taux d'équipement en stations d'épuration 2000-2009

De même, si l'on prend en compte l'ensemble des stations d'épuration en cours de construction ou adjudgées, le taux d'équipement de la Wallonie en stations d'épuration approche les 90%.

Le taux d'équipement pour les stations d'épuration de plus de 2000 EH est supérieur au taux d'équipement pour toutes les capacités confondues. Cela indique que la priorité a été donnée à ces agglomérations.

En ce qui concerne le réseau d'assainissement (égouts et collecteurs), celui-ci a également crû de manière importante ces dernières années.

RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (TOUTES STEP CONFONDUES)	Longueur (Km)	%
Egouts existants	16 685	85.8%
Egouts en construction	231	1.2%
Egouts encore à réaliser	2 527	13.0%
Egouts – total	19 943	100.0%
Collecteurs existants	1 626	49.9%
Collecteurs en construction	403	12.4%
Collecteurs encore à réaliser	1 229	37.7%
Collecteurs – total	3 259	100.0%

Tableau 14 : situation du réseau d'assainissement au 31/12/2009

Plus de 250 kilomètres d'égouts ont été posés au cours des 6 dernières années, sur un réseau d'environ 20 000 Km pour l'ensemble de la Wallonie.

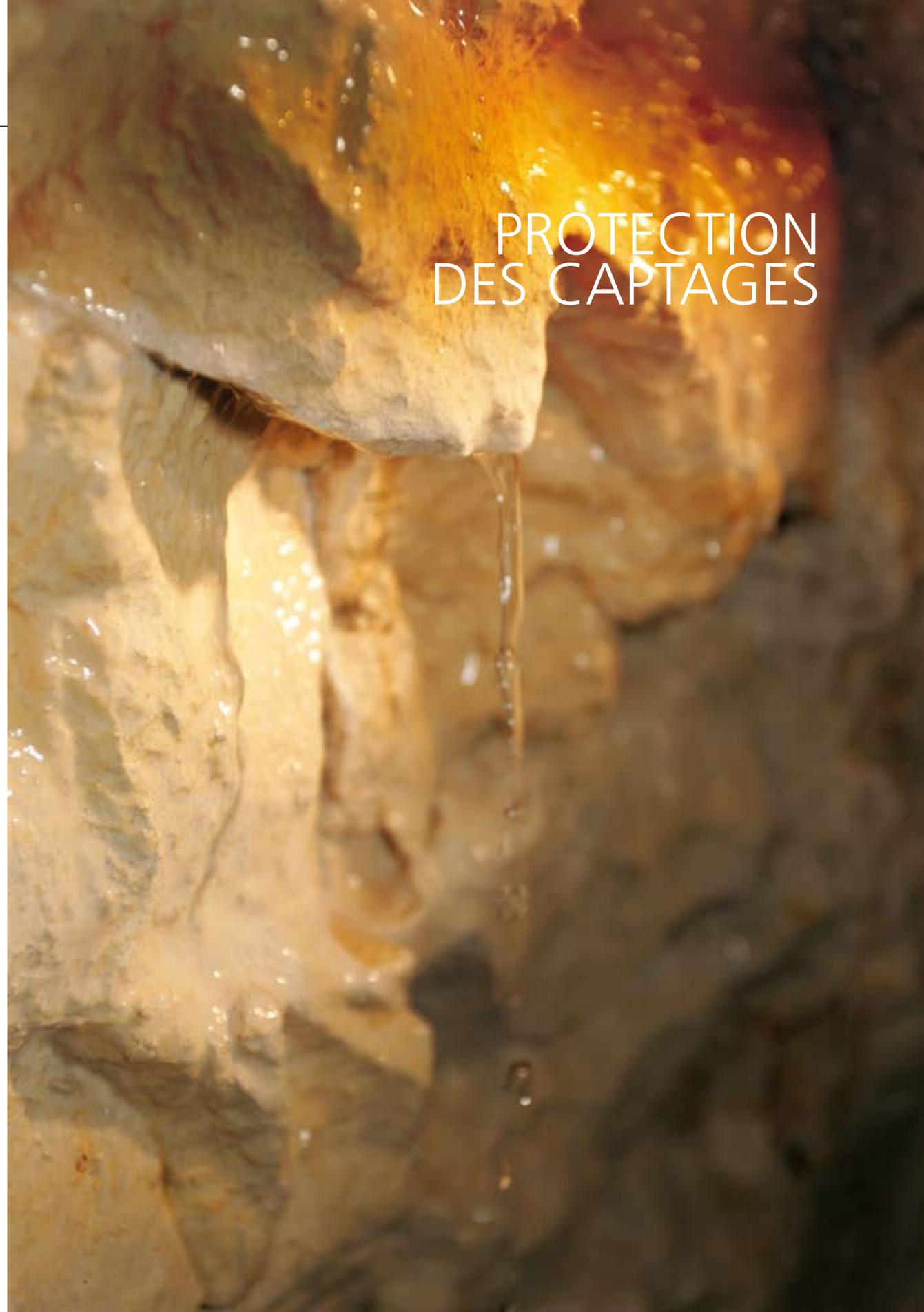
De même, en 5 ans, le réseau de collecteurs existants a augmenté de plus de 12%. La majeure partie de l'effort est concentrée dans les agglomérations de plus de 10 000 EH.

Longueur des collecteurs	2005	2006	2007	2008	2009
> 10 000 EH	*	946	*	1 069	1 098
2 000 – 10 000 EH	*	340	*	381	401
< 2 000 EH	*	122	*	126	127
Total	1 353	1 409	1 436	1 577	1 626

* Données indisponibles

Tableau 15 : évolution du réseau de collecte (2005-2009)

PROTECTION DES CAPTAGES



La protection des captages est également coordonnée et financée par la Société Publique de Gestion de l'eau. La S.A. Protectis, filiale de la SPGE, a pour mission la réalisation des actions chez les tiers dans le cadre de la protection des prises d'eau potabilisable. Elle intervient dans les zones de prévention délimitées qui lui sont confiées par ses associés, sociétés qui produisent et fournissent de l'eau potabilisable en Wallonie. Les montants alloués et l'évolution de l'état d'avancement de ce programme sont fournis dans les tableaux 16 et 17 ainsi qu'au graphique 9.

DÉPENSES RÉALISÉES EN PROTECTION DES CAPTAGES SUR LA PÉRIODE 2000-2009	Montant
Etudes	19 871 456 €
Actions	39 092 912 €
Total	58 964 368 €

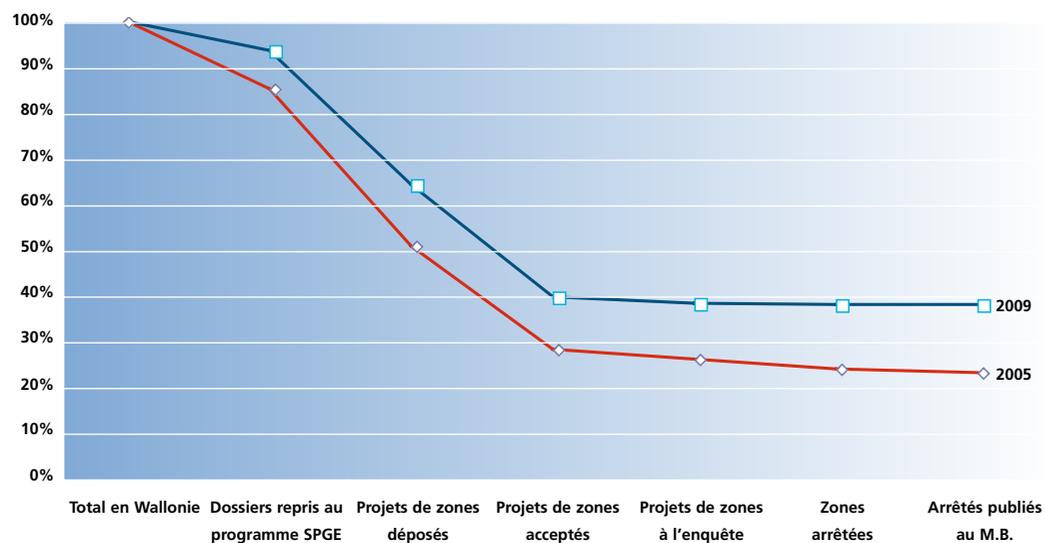
Tableau 16 : dépenses réalisées en protection des captages sur la période 2000-2009

ETAPES	Nombre de dossiers	Nombre de prises d'eau	Total des prises d'eau (%)	Volumes captés (m ³)	Volume total (%)
Total en Wallonie		1 700	100	321 058 985	100
Dossiers repris au programme SPGE	608	1 144	67.3 %	300 872 089	93.7 %
Projets de zones déposés	250	618	36.3 %	206 550 831	64.3 %
Projets de zones acceptés	167	399	23.5 %	127 673 209	39.8 %
Projets de zones à l'enquête	157	383	22.5 %	123 171 648	38.4 %
Zones arrêtées	152	368	21.7 %	122 243 795	38.1 %
Arrêtés publiés au M.B.	150	366	21.5 %	122 209 385	38.1 %

Tableau 17 : état d'avancement de la protection des captages

21% des prises d'eau, représentant 38% du volume capté, font aujourd'hui l'objet d'une zone de prévention publiée au Moniteur belge.

Le graphique 9 montre l'évolution de la protection des captages entre 2005 et 2009. Le nombre de zones arrêtées et publiées au Moniteur belge ont ainsi presque doublé entre ces deux dates.



Graphique 9 : évolution de l'état d'avancement de la protection des captages 2005-2009

GLOSSAIRE



Capacité nominale (d'une STEP) :

nombre d'EH pour lesquels une STEP a été dimensionnée. Ce nombre tient compte de la population actuelle et future ainsi que de l'activité économique rejetant leurs eaux usées en égouts publics.

CVA (Coût-Vérité à l'Assainissement) :

composante du prix de l'eau destinée à financer l'assainissement des eaux usées.

CVD (Coût-Vérité à la Distribution) :

composante du prix de l'eau destinée à financer la production et la distribution d'eau potable.

Densité du réseau :

expression du nombre de raccordements moyens associés à 1 Km de conduites-mères.

EH (équivalent-habitant) :

l'équivalent-habitant est une notion théorique, établie sur base d'un grand nombre de mesures, qui exprime la charge polluante d'un effluent (quelle que soit l'origine de la pollution), par habitant et par jour.

Indice de volume non-enregistré par compteur :

expression, en m³ par an et par compteur, du rapport entre le volume non-enregistré et le nombre de compteurs.

Indice linéaire de volume non-enregistré :

expression, en m³ par jour et par Km, du rapport entre le volume non-enregistré et la longueur des conduites-mères.

PASH :

Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique.

Raccordement :

portion joignant la conduite principale située sous la voirie à l'immeuble. Le raccordement à l'eau de distribution se termine au compteur d'eau.

Rendement primaire avec transit :

expression, en %, du rapport entre le volume enregistré auquel on ajoute le volume vendu aux tiers, et le volume prélevé auquel on ajoute le volume acheté aux tiers et duquel on retranche le volume lié au lavage des installations de production.

Rendement primaire sans transit :

expression, en %, du rapport entre le volume enregistré et le volume prélevé auquel on ajoute le volume acheté aux tiers et duquel on retranche le volume lié au lavage des installations de production.

Sous-bassin hydrographique :

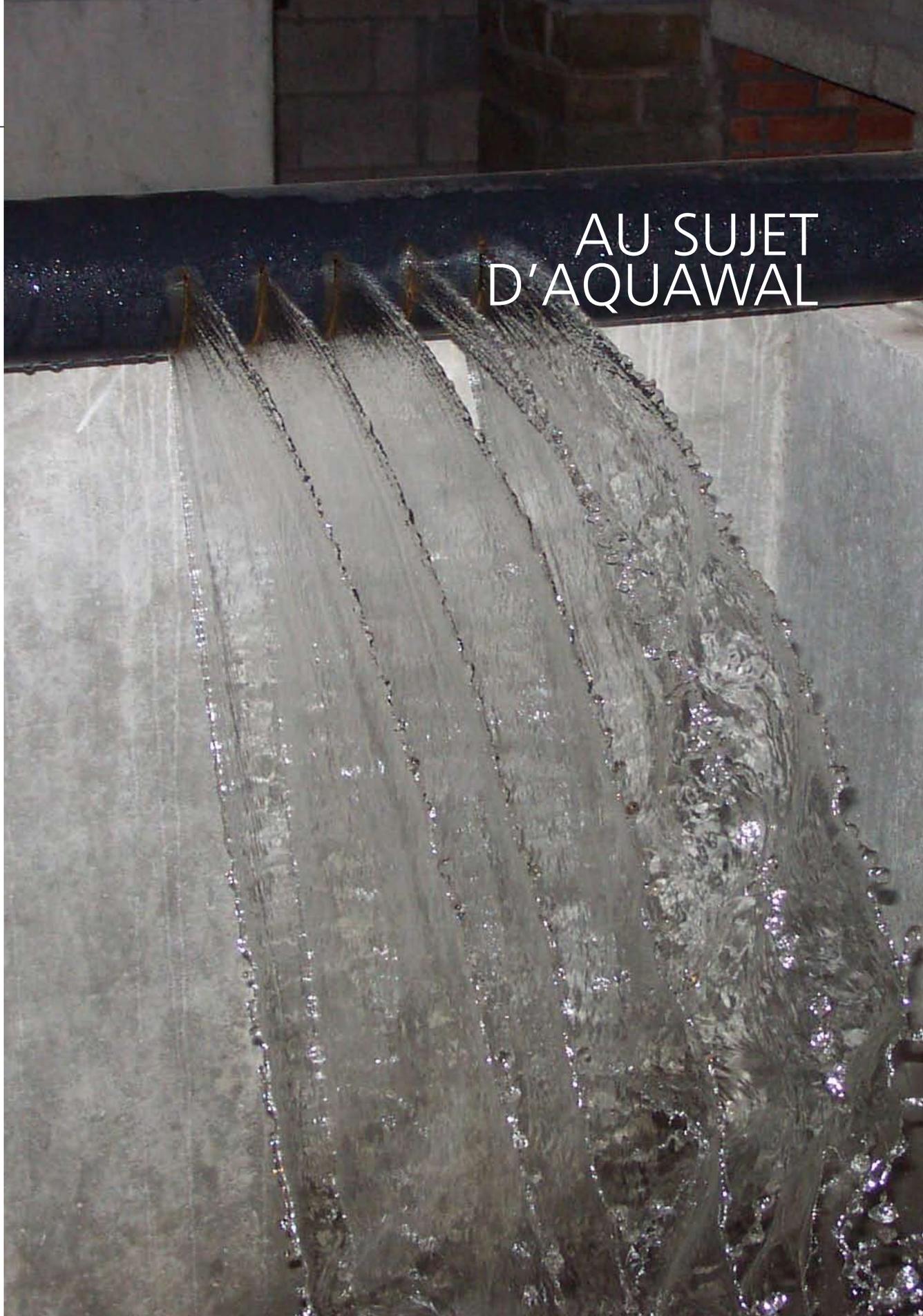
subdivision naturelle des bassins hydrographiques telle que définie à l'article 7 du décret relatif au Code de l'Eau délimitant les bassins et sous-bassins hydrographiques en Wallonie.

STEP :

station d'épuration collective.

Taux d'équipement :

le taux d'équipement se définit par le rapport entre la capacité nominale des stations d'épuration installées et le total de la capacité nominale des stations d'épuration existantes et à construire pour couvrir l'ensemble du territoire de la Wallonie.



AU SUJET
D'AQUAWAL

Aquawal est l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau regroupant les principaux producteurs-distributeurs d'eau potable, l'ensemble des organismes d'assainissement agréés, ainsi que la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).

Ses missions :

- concertation et information entre les sociétés de production-distribution d'eau potable et les organismes d'assainissement agréés en Wallonie ;
- représentation de ces sociétés dans les différentes instances régionales, fédérales, européennes et internationales ;
- communication vers le grand public : informer pour contribuer à une meilleure connaissance de l'eau du robinet, de sa protection, des eaux usées, du prix de l'eau, ... ;
- réalisation d'études scientifiques et socio-économiques au service des acteurs politiques, administratifs et de ses associés ;
- partenaire de NITRAWAL dans la mise en œuvre du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Wallonie (PGDA).

Liens utiles :

www.vmm.be
www.belgaqua.be
www.eureau.org
www.vewin.nl



Sociétés de production-distribution d'eau



A I E C
 Association Intercommunale des Eaux du Condroz
www.eauxducondroz.be



A I E M
 Association Intercommunale des Eaux de la Molignée
www.aiem.be



C I E S A C
 Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source de Les Avins - Groupe Clavier



C I L E
 Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux
www.cile.be



I D E A
 Intercommunale de Développement Economique
 et d'Aménagement de la Région Mons-Borinage-Centre
www.idea.be



I D E N
 Intercommunale de Distribution d'eau de Nandrin-Tinlot et environs
www.iden-eau.be



I E C B W
 Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon
www.iecbw.be



I N A S E P
 Intercommunale Namuroise de Services Publics
www.inasep.be



Régie des Eaux de Chimay
www.ville-de-chimay.be



Régie des Eaux de Saint-Vith (Stadtwerke St-Vith)
www.st.vith.be



Service Communal des Eaux de Burg-Reuland
www.burg-reuland.be



Service Communal des Eaux de Trois-Ponts
www.troisponts.eu



Service Communal des Eaux de Limbourg
www.ville-limbourg.be



Service Communal des Eaux de Theux
www.theux.be



Service communal des Eaux de Rochefort
www.rochefort.be



Service Communal des Eaux de Waimès
www.waimes.be



SWDE
La société wallonne des eaux
www.swde.be



Vivaqua
www.vivaqua.be

Organismes d'assainissement agréés



AIDE
Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège
www.aide.be



AIVE
Association Intercommunale pour la Protection et la Valorisation de l'Environnement
www.aive.be



INTERCOMMUNALE
DU BRABANT WALLON

IBW
Intercommunale du Brabant Wallon
www.ibw.be



IDEA
Intercommunale de Développement Economique
et d'Aménagement du Territoire de la Région Mons-Borinage-Centre
www.idea.be



IGRETEC
Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques
www.igretec.com



INASEP
Intercommunale Namuroise de Services Publics
www.inasep.be



IPALLE
Intercommunale de Propreté Publique du Hainaut Occidental
www.ipalle.be

Organisme de coordination et de financement de l'assainissement et de la protection des captages



SPGE
Société Publique de Gestion de l'Eau
www.spge.be

Editeur responsable

Roger HUSSON
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR

Rédaction

Cédric PREVEDELLO
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR

Photographies

Iecbw
Cile
AIEC
Aquawal
Ipalle

Conception & réalisation

Créacom : +32 (0)4 227 90 06

S.A. AQUAWAL

Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR
Tél. : + 32 (0)81 25 42 30
Fax : + 32 (0)81 65 78 10
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be

Ce Rapport est imprimé sur du papier respectueux de l'environnement.



SA AQUAWAL
Rue Félix Wodon, 21
B-5000 Namur
Tél : +32 (0) 81 25 42 30
Fax : +32 (0) 81 65 78 10
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be